

Luxembourg, le 5 octobre 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes et Madame la Ministre de la Justice :

« Ce mardi 4 octobre 2022, le Parquet de Luxembourg a informé par communiqué sur un cas de violence domestique ayant conduit à la mort d'une femme de 20 ans. Le conjoint de la victime et auteur présumé aurait utilisé un marteau pour infliger les blessures mortelles à son épouse.

Selon un article du Luxemburger Wort de mars 2022, environ 30 % des personnes vivant au Luxembourg auraient subi des violences au cours des cinq dernières années. Un article de la publication 'Delano' du 11 juillet passé, a indiqué que deux tiers des femmes au Luxembourg subissent des violences au cours de leur vie.

Selon la réponse à la question parlementaire 5800, une moyenne de 48 femmes attendent une place dans un centre d'accueil classique. Il existerait pourtant pour les victimes, l'option d'un logement temporaire dans des chambres d'hôtel. En revanche, le travail avec les auteurs des violences serait également un pilier essentiel de la prévention et de la lutte contre la violence domestique.

En novembre 2021, le MEGA, en coopération avec ses partenaires, avait lancé des campagnes de sensibilisation, telles la campagne "Gewalt kënnt net an d'Tut", les communications « Huel dech mam Kolli, net deng Kanner » et le lancement d'un auto-test confidentiel pour identifier des relations à risques ou abusives.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes et Madame la Ministre de la Justice :

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *L'homicide conjugal, parfois appelé « uxoricide » ou « maricide », n'étant contrairement au « parricide » pas explicitement visé dans le Code pénal luxembourgeois, Madame la Ministre de la Justice estime-t-elle opportun d'ajouter ce terme au Code pénal ? Dans la négative, pourquoi ?*
- *Madame la Ministre de la Justice peut-elle fournir des chiffres sur les affaires d'homicide conjugal, respectivement de coups et blessures sur un/une (ex-)conjoint(e) ou (ex-)partenaire qui ont été poursuivies au Luxembourg au cours des dix dernières années ? Quelles ont été les sanctions pénales prononcées dans les affaires clôturées ? Y a-t-il des récidivistes parmi les auteurs ?*
- *Qu'est ce qui est fait pour prévenir la récurrence chez les auteurs de violences domestiques ? Comment les victimes peuvent-elles être protégées en cas de rencontres futures avec les auteurs ?*
- *Combien de personnes victimes de violences domestiques ont dû attendre une place au sein d'une structure d'accueil au cours des cinq dernières années ? Combien sont actuellement en attente d'une telle place ?*
- *Où ces personnes habitent-elles en attendant ? Combien ont été et sont actuellement logées dans un hôtel ? Quels étaient les coûts liés à des séjours d'hôtel temporaires pendant les cinq dernières années ?*
- *Existe-t-il des projets pour augmenter l'offre de places disponibles pour les victimes de violences domestiques ?*
- *Combien d'auteurs de violences ont été pris en charge par le service 'Riicht eraus' de la Croix-Rouge et le programme 'Ee Schrëtt géint Gewalt' d'Inter-Actions pendant les cinq dernières années ?*
- *Est-ce qu'une augmentation de demandes d'aide a pu être constatée depuis l'introduction du questionnaire 'relation2test' ? Combien de fois le site a-t-il été visité ? Est-ce que le nombre de demandes correspond aux résultats issus du questionnaire ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Carole HARTMANN
Députée